



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 37629

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés rencontrées par les personnes mal ou non voyantes dans les grandes surfaces. La loi du 11 février 2005 affirme la volonté d'associer les personnes handicapées à la vie de la cité aussi bien dans les domaines culturels que civiques. Elle vise à faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les actes de la vie quotidienne. Cette loi a été complétée par plus de 70 décrets d'application. Toutefois, l'accès de personnes handicapées à de nombreux secteurs qui rythment la vie quotidienne des personnes valides reste, dans de nombreux domaines, encore difficile. C'est le cas pour toutes les personnes mal ou non voyantes, soit près de 4,5 millions de personnes en France, dans le domaine de la grande distribution. En effet, le *packaging* de nombreux articles à la vente dans les petites ou grandes surfaces commerciales n'est pas encore adapté aux mal et aux non voyants. Rien ne permet de distinguer au toucher, ou par d'autres modalités, notamment en lien avec les nouvelles technologies, les caractéristiques de tel ou tel produit commercialisé. Pourtant, des technologies innovantes, notamment basées sur la téléphonie mobile, ont été développées et brevetées ces dernières années. Parmi celles-ci figurent le dispositif Laiius, breveté depuis le 2 mai 2008. Ce dispositif est un lecteur audiovisuel informatique fonctionnant à partir du téléphone mobile, *via* le réseau Internet. Une puce incluse dans le *packaging* du produit délivre ainsi, *via* le téléphone mobile de la personne handicapée, l'ensemble des caractéristiques du produit à la vente. La généralisation de ce type de dispositifs serait, après l'adoption de la loi du 11 février 2005, une nouvelle avancée pour l'égalité des droits, en faveur des personnes handicapées. Il l'interroge sur les orientations poursuivies par le Gouvernement dans ce domaine et sa volonté de généraliser l'accès à l'information sur tous les produits à la vente dans le commerce, *via* les nouvelles technologies de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37629

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10859

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)